

**SECURITY NEWS N°123 – 27 juin 2016**  
**L'actualité de la privacy et de la dématérialisation**  
**Préparée par Arnaud Belleil**

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.security.com/fr/newsletter-2016>

---

**SOMMAIRE :**

**L'article : quand la blockchain arrive encore à nous surprendre**

**Economie des données personnelles**

Acquisition de LinkedIn par Microsoft  
Bloctel, nouveau visage de la liste rouge  
Les modèles économiques de la restitution des données

**Administration électronique**

Le Sniiram : un gisement de données de santé sous-exploité  
Transparence des algorithmes publics

**Juridique**

Coffre-fort électronique et projet de loi pour une République Numérique  
Règlement européen sur les données personnelles

**Archivage et dématérialisation**

Règles, normes et labels de l'archivage électronique  
Préservation des données / documents et transformation numérique  
Nuage et trésors

**Identité Numérique**

Un score de confiance pour remplacer les mots de passe  
eIDAS, signature électronique et KYC

**A découvrir**

Pour ou contre le selfisoloir ?  
Dématérialisation pour les copies du bac

**Evènement**

Conférence Blockchain de la Fédération des Tiers de Confiance

---

**ANNONCE : Résultats 2015 du Groupe Security.com**

Au terme de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires consolidé de Security.com s'élève à 6,85 M€ en progression de 4,5%. La marge opérationnelle ressort à 6% (404 K€ contre 302 K€ en 2014). La marge nette s'élève à 308 K€ contre 261 K€ pour l'exercice précédent.

En savoir plus :  
[http://www.security.com/images/Communique\\_Security\\_Resultats2015\\_160615.pdf](http://www.security.com/images/Communique_Security_Resultats2015_160615.pdf)

## L'ARTICLE : QUAND LA BLOCKCHAIN ARRIVE ENCORE A NOUS SURPRENDRE

Bouleversements, révolution, disruption, métamorphose : tout semblait avoir été dit et écrit sur le potentiel d'innovation (et de destruction) de la technologie blockchain, pour la société en général et pour l'économie de la confiance numérique en particulier. Pourtant, au cours de la période récente, certains événements, et les nombreuses publications qui leur ont été consacrées, ont alimenté le flot, pour l'instant ininterrompu, de la surprise permanente.

Lire la suite : <http://www.cecurity.com/fr/avis-d-expert-2016>

## ECONOMIE DES DONNEES PERSONNELLES

### Acquisition de LinkedIn par Microsoft

26,2 milliards d'euros pour 433 millions de profils, cela fait environ 60 dollars par profil. L'acquisition du réseau professionnel LinkedIn par Microsoft permet de disposer d'une référence en matière de valorisation économique des données personnelles.

LinkedIn est utilisé par 10 à 11 millions de personnes en France. Si vous en faites partie, juste une précision : quel que soit le temps que vous avez consacré à peaufiner votre CV en ligne, les 60 dollars ne sont pas pour vous. C'est aujourd'hui le principe de base de l'économie des données personnelles.

Source : LeMagIT – Date : 14 juin 2016 – Auteur : Cyrille Chausson

■ Lien de l'article : <http://www.lemagit.fr/actualites/450298367/Pourquoi-Microsoft-se-paie-LinkedIn-pour-262-Md>

### Bloctel, nouveau visage de la liste rouge

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, tous les particuliers peuvent s'inscrire gratuitement sur la nouvelle liste Bloctel mise en place par les pouvoirs publics en application de la loi du 17 mars 2014 sur la consommation. Les entreprises qui utilisent le démarchage téléphonique auront désormais obligation de prendre en compte cette liste rouge, ce qui n'était pas le cas avec la précédente liste Facitel créée en 2011.

L'efficacité du dispositif pourrait s'avérer limitée car bien de spams téléphoniques proviennent de l'étranger. Pour se faire une idée par soi-même, il faut commencer par se livrer à cet exercice curieux : s'inscrire sur une liste pour ne plus figurer sur les listes.

Source : Le Monde – Date : 1er juin 2016 – Auteur : Olivier Dumons

■ Lien de l'article : [http://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/06/01/bloctel-la-nouvelle-liste-rouge-contre-les-spams-telephoniques\\_4929975\\_4408996.html](http://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/06/01/bloctel-la-nouvelle-liste-rouge-contre-les-spams-telephoniques_4929975_4408996.html)

### Les modèles économiques de la restitution des données

Le *Self Data*, c'est-à-dire la restitution aux individus des données personnelles qui les concernent, est à la recherche de ses modèles économiques. En effet, pour que le phénomène puisse se développer, les organisations détentrices des données doivent aussi y trouver leur compte.

Dans le cadre du projet MesInfos, la FING et Without Model publient un document qui fait le tour de la question. L'heure est encore à l'exploration et à l'expérimentation.

■ Le cahier d'exploration de la FING et de Without Model – Avril 2016 (49 pages) : [http://mesinfos.fing.org/wp-content/uploads/2016/05/MesInfos\\_defi\\_eco\\_mai2016.pdf](http://mesinfos.fing.org/wp-content/uploads/2016/05/MesInfos_defi_eco_mai2016.pdf)

## ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

### Le Sniiram : un gisement de données de santé sous-exploité

Le système national d'information inter régimes de l'assurance maladie (Sniiram) est « sans équivalent en Europe au regard du nombre de personnes concernées et de la diversité des données » rappelle la Cour des comptes dans un rapport rendu public le 3 mai 2016. En service depuis 2004, le Sniiram affiche un taux de couverture de la population de 98% et absorbe chaque année plus d'un milliard de feuilles de soins.

La Cour des comptes regrette que cet outil ne soit pas utilisé de façon plus systématique pour gérer les risques, lutter contre la fraude des professionnels de santé ou, plus globalement, pour le pilotage du système de santé. La faute en reviendrait en partie à la CNIL. Elle se voit reprocher une approche trop restrictive par rapport à l'ouverture des données de santé.

Source : Silicon – Date : 4 mai 2016 – Auteur : Ariane Beky

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.silicon.fr/donnees-sante-cour-des-comptes-frilosite-cnil-146594.html>

### Transparence des algorithmes publics

Système d'admission post-bac APB, calculateur d'impôts : les algorithmes deviennent de plus en plus souvent des outils de la décision publique. Peu à peu, malgré les résistances, leurs codes sources sont considérés comme des documents publics communicables à toute personne qui en fait la demande.

Source : Libération – Date : 24 mai 2016 – Auteur : Amaelle Guiton

■ ■ ■ Lien de l'article : [http://www.liberation.fr/france/2016/05/24/codes-sources-des-administrations-encore-peu-ouvertes\\_1454951](http://www.liberation.fr/france/2016/05/24/codes-sources-des-administrations-encore-peu-ouvertes_1454951)

## JURIDIQUE

### Coffre-fort électronique et projet de loi pour une République numérique

Le Sénat a adopté le 3 mai 2016 le projet de loi pour une République numérique. Un nouvel article 40 AB a été adopté par voie d'amendement pour détailler ce que recouvre un service de coffre-fort électronique. Il y est par ailleurs précisé que « le service de coffre-fort numérique peut également proposer des services de confiance au sens du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur ». Il s'agit en l'occurrence du règlement eIDAS. Si le texte de la Loi devait être finalement adopté en ces termes, le coffre-fort électronique bénéficierait ainsi d'une véritable consécration législative.

Plus discutable peut paraître la disposition qui envisage la création d'une nouvelle certification pour les coffres-forts électronique alors qu'il existe déjà en France quatre labels et certifications : CSPN de l'ANSSI pour les coffres-forts ARJEL, Label CNIL coffre-fort numérique, NF Logiciel Composant coffre-fort numérique d'Afnor certification et Label Coffre-fort électronique de la Fédération des Tiers de Confiance (FNTC).

■ ■ ■ Le projet de loi pour une République Numérique dans la version adoptée le 3 mai 2016 par le Sénat : <http://www.senat.fr/petite-loi-ameli/2015-2016/535.html>

### Règlement européen sur les données personnelles

Le Règlement européen du 27 avril 2016 *relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données* sera directement applicable dans toute la communauté européenne à partir du 25 mai 2018. Il reste donc moins de deux ans pour lire les 156 pages du texte et pour se préparer à la mise en œuvre de cette loi informatique et libertés rénovée.

Pour débiter ce chantier, on pourra utilement se référer aux dix points clés recensés par les avocats Stéphanie Foulgoc et Etienne Papin. Il y est question de *privacy by design*, de registre des activités de

traitement, d'analyse d'impact, de réinvention de la CNIL, de Délégué à la protection des données, de notification en cas de violation, de sanctions financières et de « droit à l'oubli ».

Source : CIO Online – Date : 16 mai 2016 – Auteurs : Stéphanie Foulgoc & Etienne Papin

■ Lien de l'article : <http://www.feral-avocats.com/fr/publication/dix-points-cles-du-reglement-europeen-sur-les-donnees-a-caractere-personnel/>

■ Règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (156 pages) : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L:2016:119:FULL&from=EN>

## ARCHIVAGE ET DEMATERIALISATION

### Règles, normes et labels de l'archivage électronique

Nouvel article 1379 du Code civil, AFNOR NF Z 42-013, ISO 14641-1, AFNOR NF Z 42-020, proposition technique de l'ETSI sur le « *long term preservation* », labels Tiers-archivage et coffre-fort électronique de la Fédération des Tiers de Confiance : Pascal Agosti, avocat, propose une vision synthétique et salutaire des règles, normes et labels de l'archivage électronique.

Source : L'Usine Digitale – Date : 29 avril 2016 – Auteur : Pascal Agosti

■ Lien de l'article : <http://www.usine-digitale.fr/article/trop-de-normes-pour-l-archivage-electronique.N389006>

### Préservation des données / documents et transformation numérique

« *L'archivage, plus qu'une obligation une richesse insoupçonnée à exploiter* » : la phrase de conclusion du Livre Blanc « *Préservation des données/documents et transformation numérique* » illustre l'ambition de son auteur Jean-Marc Rietsch. Dans ce document d'une quarantaine de pages on retrouve ses thèmes de prédilection comme la dématique, l'ILM (*Information Lifecycle Management*), la politique d'archivage ou encore la gouvernance de l'information. Sont également abordées des thématiques plus récentes telles que le chiffrement des archives électroniques, le recours possible à la *blockchain* ou les impacts du règlement eIDAS.

Avec une partie significative du Livre Blanc consacrée aux définitions et notions importantes, le lecteur profitera d'une explication limpide sur ce que recouvrent les concepts de coffre-fort électronique et de Système d'Archivage Electronique (SAE).

■ Le Livre Blanc peut être téléchargé, en renseignant un formulaire, depuis l'adresse suivante : <http://www.solutions-numeriques.com/livres-blancs/preservation-des-donneesdocuments-et-transformation-numerique/>

### Nuage et trésors

Démonstration en trois temps de la Direction générale des collectivités locales du Ministère de l'intérieur et de la Direction générale des patrimoines du Ministère de la culture et de la communication : 1) « *Les documents et données numériques produits par les collectivités territoriales relèvent du régime juridique des archives publiques dès leur création* ». 2) « *Toutes les archives publiques sont par ailleurs des trésors nationaux* ». 3) « *L'utilisation d'un cloud non souverain (...) est donc illégale pour toute institution produisant des archives publiques* ».

Pour l'avocat Nicolas Nahmias, cette interprétation se heurte à plusieurs obstacles juridiques tandis que Nextinact pointe l'échec économique des projets de cloud souverain.

Sources : Nextinact – Date : 6 juin 2016 – Auteur : Guénaël Pépin

■ Lien de l'article : <http://www.nextinact.com/news/100136-cloud-pour-ses-documents-administration-doit-passer-par-le-souverain.htm>

La Gazette des Communes – Date : 10 juin 2016 – Auteur : Nicolas Nahmias

■ Lien de l'article : <http://www.lagazettedescommunes.com/447768/le-mail-le-nuage-et-le-tresor/>

- La note d'information du 5 avril 2016 : [http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/05/cir\\_40948.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/05/cir_40948.pdf)

## IDENTITÉ NUMÉRIQUE

### Un score de confiance pour remplacer les mots de passe

Désuet, complexe pour l'utilisateur, insuffisamment sécurisé : le mot de passe est de longue date l'objet de nombreuses critiques. Il n'en reste pas moins d'un usage quasi-universel. La situation serait susceptible d'évoluer rapidement avec le projet Abacus de Google qui vise à remplacer le mot de passe sur les smartphones Android par un « score de confiance ».

La philosophie du projet est ainsi résumée par un des responsables de Google : « *Nos téléphones sont bourrés de capteurs. Pourquoi ne peuvent-ils pas simplement savoir qui nous sommes, afin que nous n'ayons pas besoin d'un mot de passe ?* » Concrètement le *Trust Score* est déterminé par des comportements et caractéristiques de l'utilisateur : utilisation du clavier, géolocalisation, reconnaissance faciale et vocale. En fonction de la sensibilité de l'application visitée, le score exigé pour authentifier l'utilisateur peut être plus ou moins élevé.

Sources : 01net – Date : 24 mai 2016 – Auteur : Pierre Fontaine

- Lien de l'article : <http://www.01net.com/actualites/android-un-score-de-confiance-remplacera-vos-mots-de-passe-d-ici-la-fin-d-annee-976742.html>

ZDNet – Date : 24 mai 2016

- Lien de l'article : <http://www.zdnet.fr/actualites/abacus-google-veut-la-mort-du-mot-de-passe-mais-aussi-un-score-de-confiance-39837282.htm>

### eIDAS, signature électronique et KYC

Le règlement eIDAS qui entrera en vigueur au 1er juillet 2016 dans toute l'Union européenne devrait favoriser l'usage de la signature électronique. Pour les institutions financières ce pourrait être un moyen de réduire les délais liés aux procédures *Know Your Customer* (KYC). Selon une récente étude de Reuters « *les institutions financières dépensent soixante millions de dollars par an dans ces procédures et peuvent mettre jusqu'à 24 jours pour finaliser le contrat d'un nouveau client.* »

Sources : Décideurs Magazine – Date : 10 juin 2016 – Auteur : Camille Prigent

- Lien de l'article : <http://www.magazine-decideurs.com/news/l-eidas-donne-un-coup-de-fouet-a-la-signature-numerique>

## A DECOUVRIR

### Pour ou contre le selfisoloir ?

Que faut-il penser du selfisoloir, cette pratique qui consiste à se prendre en photo dans l'isoloir avec le bulletin de vote de son choix avant qu'il ne soit inséré dans l'enveloppe ? Le débat prend un tour juridique aux Etats-Unis avec deux camps qui s'opposent.

Sont contre ceux qui y voient une atteinte au secret du vote et la porte ouverte à l'achat de voix. L'Etat de Pennsylvanie a ainsi adopté une législation qui interdit la pratique avec de fortes amendes à la clé. Pour les défenseurs de la pratique, c'est une question de liberté d'expression. Le Selfisoloir serait un acte civique qui inciterait les plus jeunes à participer aux élections. Snapchat, certainement pas désintéressée, fait partie de ce deuxième camp.

Source : The New York Times – Date : 26 avril 2016 – Auteur : Daniel Victor

- Lien de l'article (en anglais) : <http://www.nytimes.com/2016/04/27/us/politics/voting-booth-snapchat-selfies.html?>

## Dématérialisation pour les copies du bac

Le réseau des lycées français de l'étranger (Aefe) numérise les copies des candidats au bac pour améliorer le processus de correction. Pour les lycéens à l'étranger qui passent l'examen dans les mêmes conditions que leurs collègues de métropole, rien ne change. C'est ensuite que l'on retrouve les deux grands avantages d'un projet de dématérialisation réussi : la réduction des coûts, d'une part, avec la suppression des déplacements, et la création de nouveau service, d'autre part. En l'occurrence, la numérisation des copies ouvre la voie à un processus de correction plus collectif.

Avec tous les voyants au vert, faut-il envisager une généralisation de cette expérimentation ? « *Du côté du ministère de l'Éducation nationale, les collaborateurs de Najat Vallaud Belkacem nous indiquent que le projet... n'est pas du tout à l'étude* » ironise la journaliste de Slate.

Source : Slate – Date : 15 juin 2016 – Auteur : Louise Turret

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.slate.fr/story/119227/correction-20-est-elle-lavenir-du-bac>

## EVENEMENT

### Conférence Blockchain de la Fédération des Tiers de Confiance

La Fédération des tiers de confiance (FNTC) a lancé son nouveau groupe de travail consacré à la blockchain lors d'une conférence qui s'est déroulée le 27 avril 2016 à Paris.

Source : La Tribune – Date : 28 avril 2016 – Auteur : Christine Lejoux

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/industrie-financiere/la-blockchain-preoccupe-les-tiers-de-confiance-traditionnels-567438.html>

■ ■ ■ L'intégralité de la conférence en vidéo : <http://www.usine-digitale.fr/article/la-blockchain-amie-ou-ennemie-des-tiers-des-confiance.N389837>

-----  
Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à : <mailto:news@cecurity.com>

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Cecurity.com »

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.

-----  
Newsletter Cecurity.com -

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation

Email [news@cecurity.com](mailto:news@cecurity.com)

Web <http://www.cecurity.com> - Tel 01 56 43 37 36